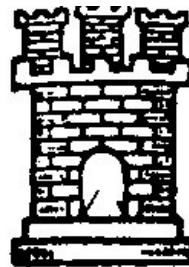




Wallonie



Esneux

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par la COMMUNE D'ESNEUX demeurant Place Jean d'Ardenne 1 à 4130 Esneux.

Le terrain concerné est situé Avenue d' Esneux, 176 à 4130 Esneux et cadastré division 2, section C n°55H.

La demande vise les travaux suivants : construction d'une crèche et présente les caractéristiques suivantes :

- le projet s'écarte d'un règlement communal adopté avant l'entrée en vigueur du CoDT et devenu guide : projet en écarts au guide communal (voir cadre 7 de l'annexe 4)
- la demande est visée à l'article R.IV.40-2, § 1er, 2.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be), dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 03 janvier 2024 au 17 janvier 2024 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be)